

Schuttrange, le 04 mars 2022

---

**AVIS AU PUBLIC**

---

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange certifie par la présente que la délibération du conseil communal du 24 novembre 2021 portant adoption

**du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Munsbach, commune de Schuttrange, au lieu-dit « Um Schënnbiërg »**

a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 24 février 2022, sous la référence n° 19135/29C.


Mention de la présente publication sera faite au Mémorial et dans le prochain bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Schuttrange, date qu'en tête.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

  
**Jean-Paul JOST**  
bourgmestre



  
**c. s. Alain DOHN**  
secrétaire communal